

A l'attention des riverains du
Chemin du Pré Neuf
06530 LE TIGNET

Fait le **05 MARS 2024**
A Grasse

Réf : MF/NC/JJ/MB/DG-2024/28325
Dossier suivi par : M.BELFQUIH
04.97.05.22.04

Objet : Suppression du point de collecte situé au 145 Chemin du Pré Neuf au Tignet.

Madame, Monsieur,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, en charge de la collecte des déchets sur notre territoire, s'est engagée dans une démarche pour réduire fortement le poids des poubelles au profit des solutions en faveur du recyclage.

Aussi, je vous informe qu'afin de faciliter le geste du tri, de réduire le poids des ordures ménagères et de faire disparaître le phénomène des dépôts sauvages, la CAPG met en place la collecte en porte à porte.

Ainsi, le point de collecte situé au 145 Chemin du Pré Neuf sera prochainement supprimé à partir du 18 Mars 2024.

Le service gestion des déchets de la CAPG vous mettra à disposition gratuitement des bacs individuels. Je vous invite donc à commander au n° vert gratuit **0800 506 586** un bac individuel pour les ordures ménagères et un bac jaune pour les emballages recyclables.

Afin d'éviter tout problème lié aux horaires de collecte, je vous demande de bien vouloir **sortir les bacs la veille au soir** des jours de collecte, **soit les dimanches et jeudis soirs** pour les ordures ménagères et, **les mercredis soirs** pour les bacs jaunes (emballages ménagers recyclables) et de les rentrer chez vous une fois la collecte effectuée.

Ces conteneurs vous sont confiés, mais ils restent la propriété de la CAPG, qui est chargée de leur maintenance (réparation et changement). Cependant, leur lavage et leur désinfection restent à votre charge.

D'autre part, la CAPG peut mettre à votre disposition gratuitement un composteur individuel pour les restes de préparation de repas et les déchets putrescibles de jardin afin de produire un fertilisant de qualité pour nourrir votre jardin et vos plantations, sous réserve de participer à un atelier de formation.

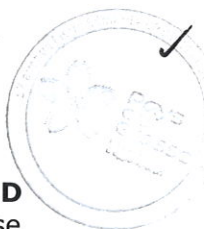
Vous trouverez ci-joint la fiche informative sur les consignes de tri et le guide du compostage. D'autres informations sur les déchets sont disponibles sur notre site internet www.paysdegrasse.fr.

Le service gestion des déchets reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

h.



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

Copie : Monsieur Claude SERRA, Maire – Vice-Président.